

Contexte

Les Bonnes Pratiques de Préparation (2007) spécifient que le personnel soit qualifié et régulièrement formé. La production de médicaments stériles est une activité à risque qui nécessite un haut niveau de compétence et de technicité. Elle impose une démarche de formation et d'évaluation du personnel dont la mise en œuvre est complexe.

Objectif

Réaliser un état des lieux des pratiques de formation et d'habilitation des PPH au sein des UPMS.

Matériel et méthode

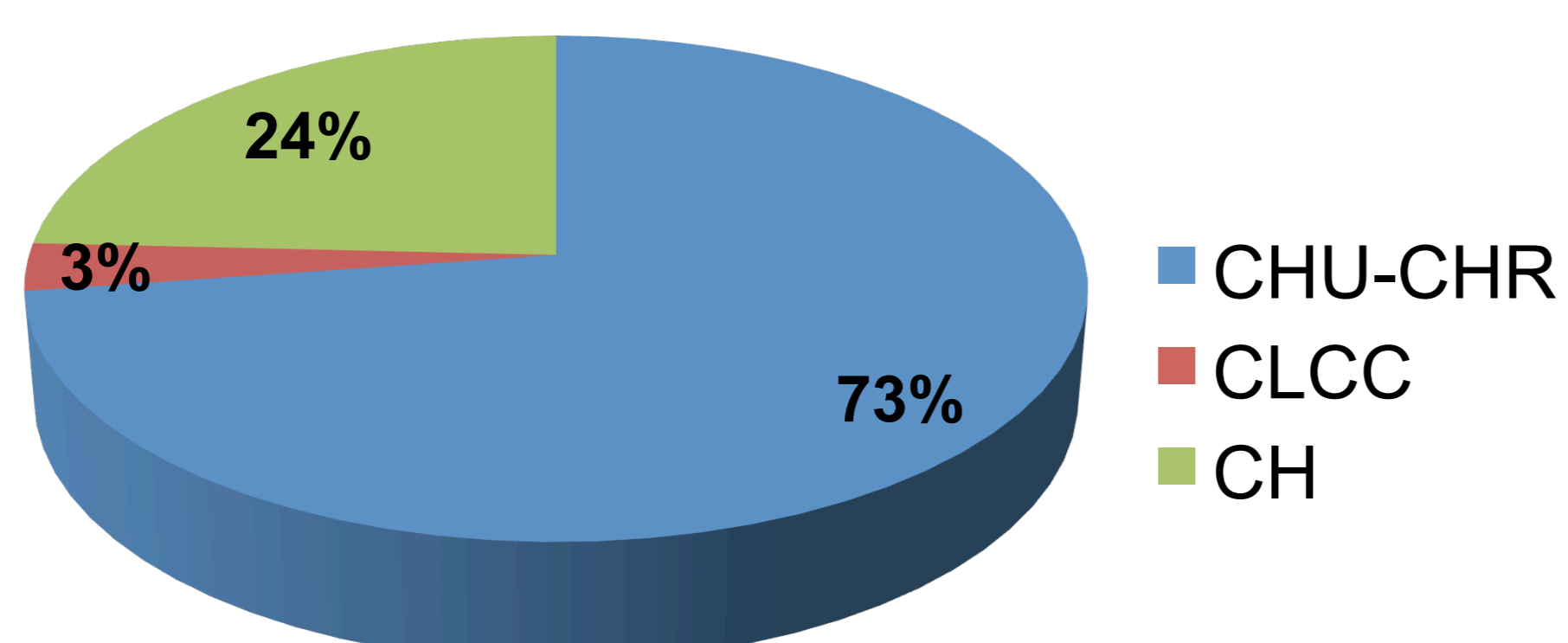
L'état des lieux a été mené dans 40 centres hospitaliers (CH), par questionnaire soumis aux pharmaciens. Les thèmes abordés étaient :

- 1) Les UPMS fonctionnent-elles avec des PPH dédiés à la pharmacotechnie ou polyvalents sur l'ensemble de la Pharmacie à Usage Intérieur ?
- 2) La formation initiale hospitalière dispensée par les centres de formation des PPH est-elle considérée comme suffisante pour exercer en UPMS sans formation complémentaire spécifique ?
- 3) Les pharmaciens des UPMS mettent-ils en œuvre un programme de formation et d'habilitation à destination des PPH ?

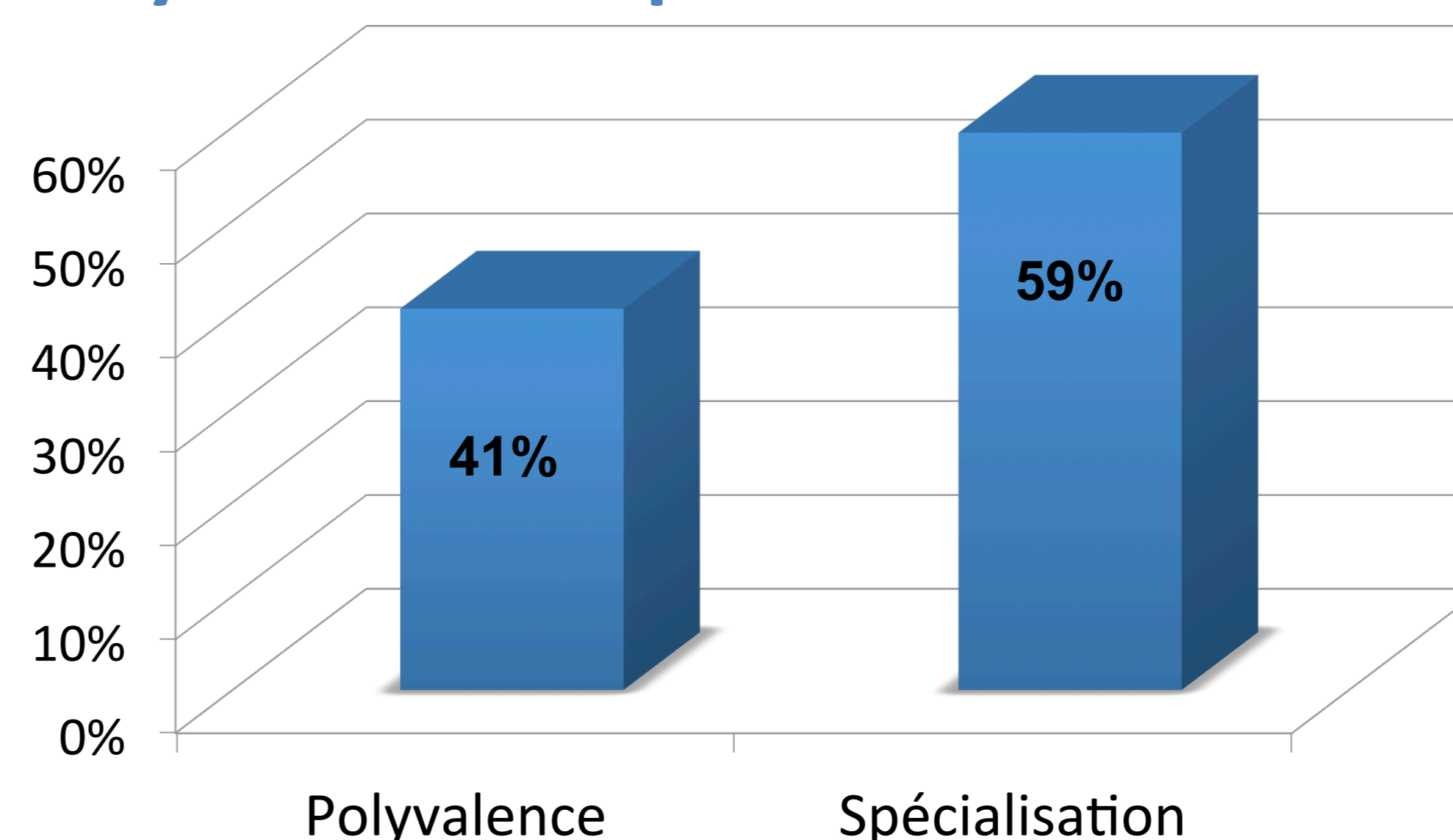
Résultats

Le taux de réponse est de **82,5 %**.

Répartition des établissements répondeurs (n=33)



1) Polyvalence et spécialisation des PPH



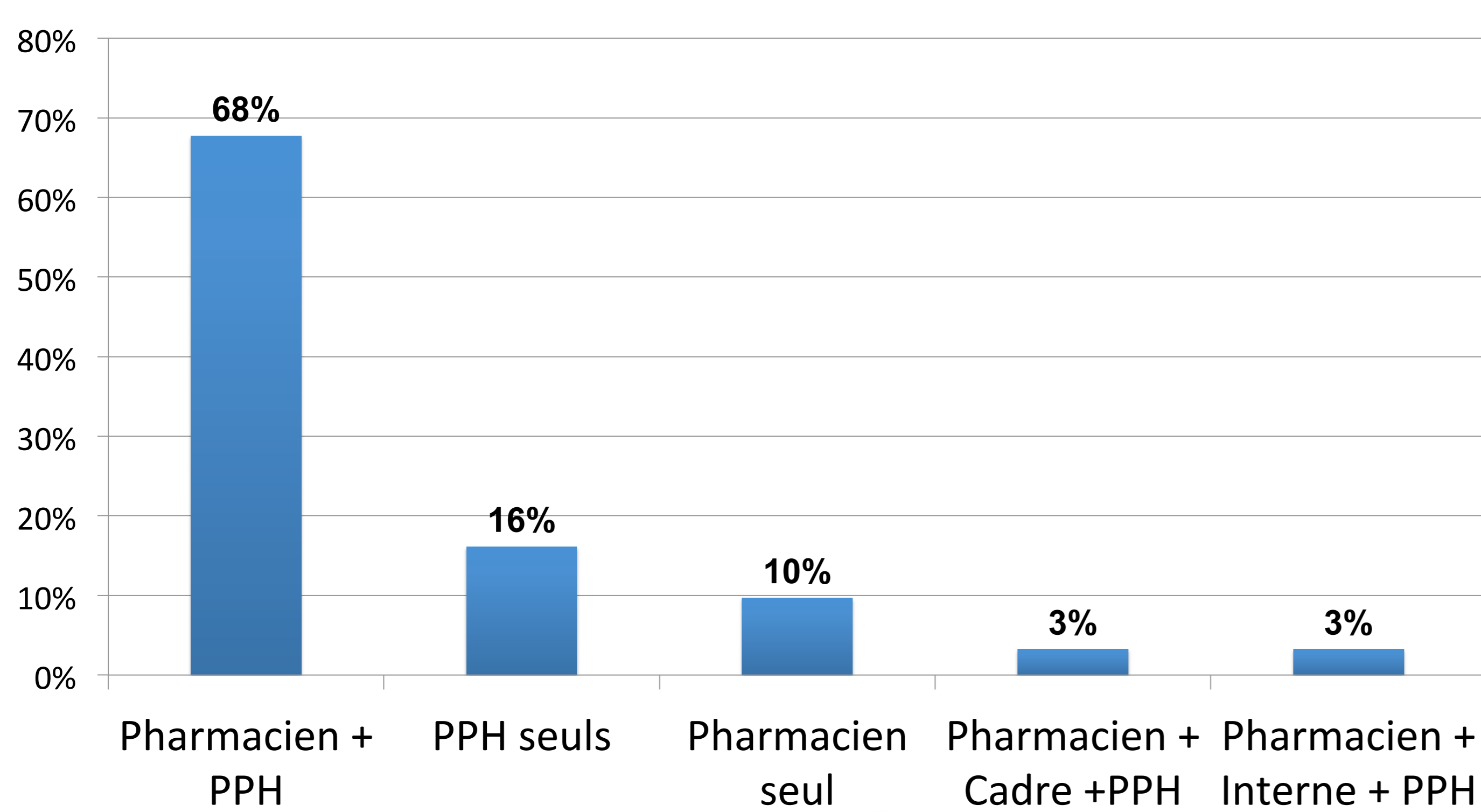
2) La formation initiale hospitalière

100 % des pharmaciens interrogés jugent la formation initiale hospitalière insuffisante pour exercer en UPMS

3) La formation complémentaire spécifique

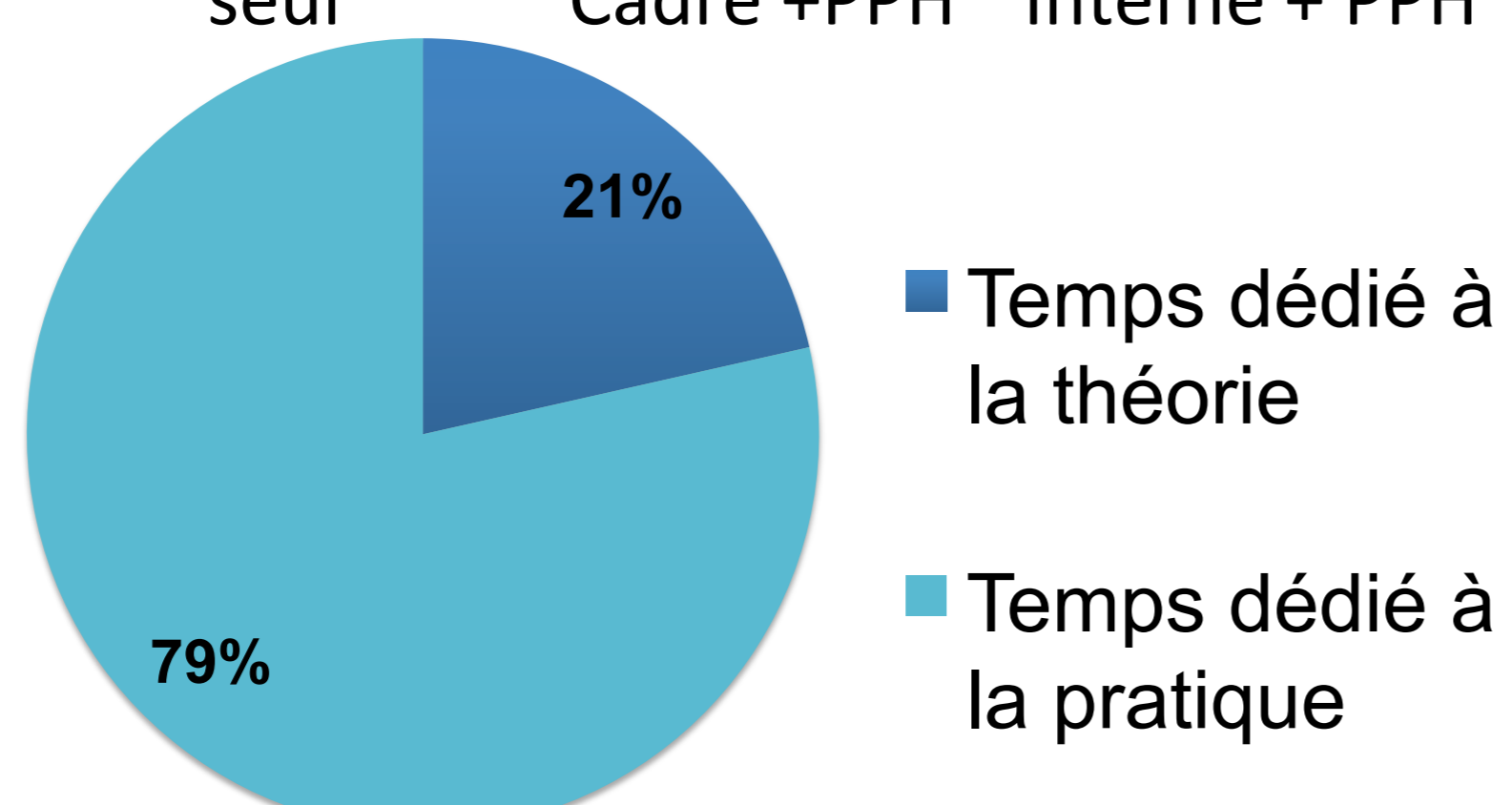
- 94 % des pharmaciens organisent une formation complémentaire spécifique à destination des nouveaux PPH de l'UPMS

- Les formateurs en charge de la formation complémentaire



LA DUREE DE FORMATION

La durée médiane de formation est de **4 semaines**



LES OUTILS

- Les outils de la formation théorique

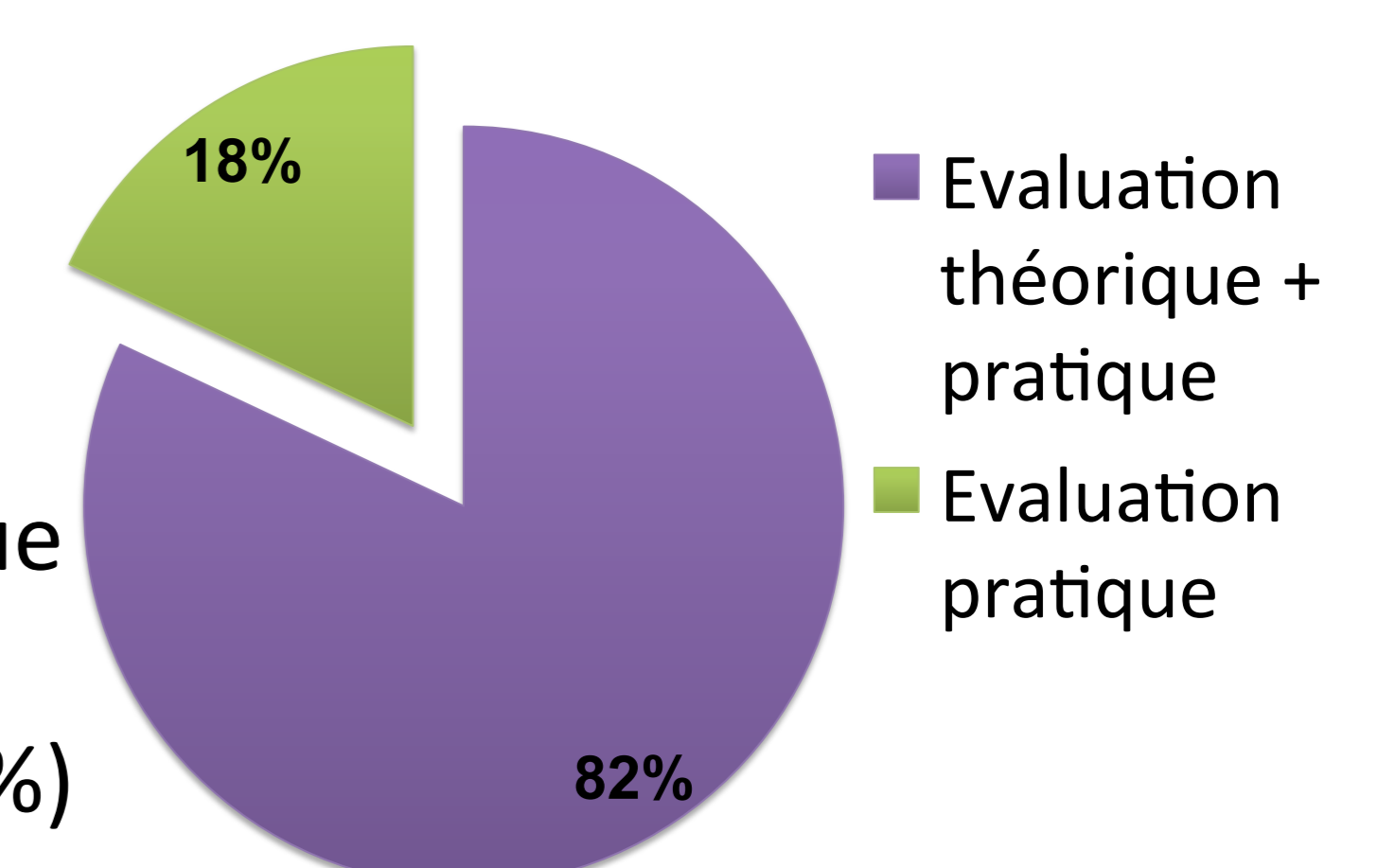
Diaporama	Quiz	Jeux	Vidéos	Cas clinique	Documents qualité	E-learning
74%	29%	23%	16%	10%	10%	3%

- Les outils de formation pratique

Compagnonnage	Initiation sur paillasse	Mises en situation	Test de remplissage aseptique	Test à la fluorescéine
97%	77%	32%	23%	19%

L'EVALUATION

- 90 % des centres évaluent le PPH à l'issue de la formation complémentaire spécifique
- L'évaluation est menée dans 50 % des cas par le pharmacien seul
- L'évaluation est majoritairement menée de manière théorique et pratique
- L'évaluation théorique est le plus souvent réalisée sous forme écrite (48 %)
- 77 % des pharmaciens utilisent une grille d'habilitation pour l'évaluation pratique



Discussion

Une formation complémentaire des PPH semble nécessaire pour les habilités en UPMS. La mise en œuvre de l'habilitation apparaît très chronophage et n'est pas systématiquement formalisée. Il n'existe pas de codification précise pour l'élaboration d'un référentiel de compétences et les outils de formation et d'évaluation sont multiples et très hétérogènes. La réflexion reste donc à mener pour structurer et harmoniser ces pratiques dans un contexte d'activités à risque et évolutif.